

Golfe a montré la véracité de son propos. Nous sommes tous des voisins dans ce village global. Mais, à l'instar de toute autre, cette communauté peut être fondée sur la coopération ou sur l'opposition. Il nous appartient de choisir et de réaliser notre objectif.

Sur les plans économique aussi bien que militaire, la recherche de l'avantage unilatéral par des moyens unilatéraux est vaine. L'époque des jeux à somme nulle est révolue.

En fait, les jeux à somme nulle n'ont plus cours dans le domaine du commerce international depuis un certain temps déjà. Il s'en trouve cependant encore pour nier cette réalité, des mercantilistes à la mode pour qui la prospérité est possible dans un contexte d'isolement. Ceux-là pensent qu'un pays peut demander aux autres d'acheter ses produits et en même temps refuser d'acheter les leurs. L'histoire nous enseigne que ces gens ont tort. Nous avons tous en mémoire la crise de 1929, exacerbée par le protectionnisme. Nous connaissons aussi les conséquences de la politique du chacun pour soi.

Le commerce et les investissements ne sont pas des suppléments optionnels de la politique économique. C'est en effet grâce au commerce que les pays jouissent d'avantages comparatifs, ou encore que nos citoyens peuvent acheter de meilleurs produits à des prix plus bas. Le commerce et les investissements favorisent la concurrence, qui est synonyme d'efficacité, de bénéfices et d'emplois.

Cette réalité, qui s'applique aujourd'hui à l'ensemble du monde, n'est pas nouvelle pour le Canada. Plus de 30 % de notre produit national brut (PNB) et au-delà de 3 millions de nos emplois dépendent du commerce. Notre prospérité s'effondrerait si nous ne pouvions avoir un accès ouvert et prévisible aux marchés mondiaux. Cette prospérité, que nous connaissons actuellement, est le résultat de nos échanges avec les autres pays. Et cela sera encore plus vrai demain qu'aujourd'hui.

Pour le Canada, la structure d'un système commercial viable est simple : le système doit être ouvert, juste et prévisible. Et il doit être le fruit de la collaboration avec les autres. Le Canada ne peut imposer l'ordre dans le commerce international; il ne peut non plus en faire abstraction. D'où la nécessité de la coopération.

Cette philosophie est au coeur même de notre politique commerciale depuis 1984. Elle a présidé à notre initiative en matière de libre-échange avec les États-Unis et guidé notre approche à l'égard des actuels pourparlers de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). C'est elle aussi qui nous a amenés à annoncer le 5 février que le Canada allait se